

**Objet : Appel aux candidats à une nomination à titre définitif dans des emplois vacants des fonctions de recrutement à pourvoir dans les Instituts d'enseignement de promotion sociale organisés par la Communauté française.**

**Réseaux : Communauté française.**  
**Niveaux et Services : Promotion sociale : secondaire et supérieur type court.**  
**Période : Année scolaire 2008-2009.**

Aux chefs des établissements d'enseignement de promotion sociale organisés par la Communauté française.

Pour information :

Aux syndicats du personnel enseignant.

**Autorités : D.G.P.E.C.F.**

**Signataire : Bernard GORET**

**Gestionnaires : D.G.P.E.C.F.**

**Personnes ressources : Sébastien NENNEN. (02 / 413.23.73. ) et Guy PATRIS ( 02 / 413.39.45 )**

**Renvoi(s) :**

**Nombre de pages (textes) : 2**

**Nombre de pages (annexe) :**

**Téléphone pour duplicata :**

**Mots-clés : candidature, promotion sociale, emplois vacants.**

**OBJET** : *Appel aux candidats à une nomination à titre définitif dans des emplois vacants des fonctions de recrutement à pourvoir dans les Instituts d'enseignement de promotion sociale organisés par la Communauté française.*

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, une copie de l'appel publié au Moniteur belge du 15 mai 2008, contenant les instructions relatives à l'introduction des candidatures pour les emplois vacants des fonctions de recrutement à pourvoir par nomination à titre définitif dans les Instituts d'enseignement de promotion sociale organisés par la Communauté française, pour l'année scolaire 2008-2009.

Les candidatures doivent être introduites, sous peine de nullité, par envoi recommandé à la poste, le vendredi 6 juin 2008 au plus tard (la date de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**Ministère de la Communauté française  
Direction générale des personnels de l'enseignement  
de la Communauté française  
Direction de la Carrière des personnels  
Monsieur Bernard GORET  
Bureau 3 E 306  
Boulevard Léopold II, 44  
1080 Bruxelles**

**Je vous invite à présenter la copie ci-jointe de l'appel aux membres du personnel concernés, en fonction dans votre établissement.**

Il y a lieu d'être **attentif** aux différentes possibilités évoquées dans la rubrique concernant l'introduction des candidatures.

**J'insiste sur l'importance d'attirer l'attention des temporaires protégés** désignés dans votre établissement que leur candidature ne doit pas nécessairement se limiter au(x) seul(s) emploi(s) qu'ils occupent en leur qualité de temporaire protégé dans votre établissement. En effet, ils ont également **le droit de postuler** dans d'autres établissements où ils ne sont pas désignés actuellement, des emplois vacants de la fonction pour laquelle (des fonctions pour lesquelles) ils ont obtenu une désignation, pendant l'année scolaire 2005-2006 et/ou l'année scolaire 2006-2007 et/ou l'année scolaire 2007-2008 en qualité de temporaire protégé.

Je vous signale enfin que l'avis qui est publié au Moniteur belge du 15 mai 2008 constitue la seule source d'information officielle. La présente circulaire n'est donc qu'une simple information fournie aux chefs d'établissement et n'a donc aucun caractère officiel.

Des renseignements complémentaires au sujet de la présente circulaire peuvent être obtenus auprès de M. Sébastien NENNEN (02/413.23.73) ou de M. Guy PATRIS (02/413.39.45).

A l'avance, je vous en remercie.

Le Directeur général f.f.,

Bernard GORET.

# MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

\* \* \*

## **Appel aux candidats à une nomination à titre définitif dans des emplois vacants des fonctions de recrutement à pourvoir dans les Instituts d'enseignement de promotion sociale organisés par la Communauté française.**

**(année scolaire 2008-2009)**

\* \* \*

Le présent appel est lancé conformément aux dispositions de l'article 46 sexies de l'arrêté royal du 22 mars 1969 fixant le statut des membres du personnel directeur et enseignant, du personnel auxiliaire d'éducation, du personnel paramédical des établissements d'enseignement gardien, primaire, spécialisé, moyen, technique, de promotion sociale et artistique de l'Etat, des internats dépendant de ces établissements et des membres du service d'inspection chargé de la surveillance de ces établissements

Il vise les emplois vacants des fonctions de recrutement à pourvoir par nomination à titre définitif dans les Instituts d'enseignement de promotion sociale organisés par la Communauté française et est destiné aux seuls membres du personnel qui ont effectivement exercé des prestations en qualité de temporaire protégé pendant l'année scolaire 2005-2006 et/ou l'année scolaire 2006-2007 et/ou l'année scolaire 2007-2008.

### **CONDITIONS REQUISES :**

Dans l'enseignement de promotion sociale, nul ne peut être nommé à titre définitif dans un établissement et une fonction considérés s'il ne remplit les conditions suivantes :

- 1° être belge ou ressortissant d'un autre Etat membre de la Communauté économique européenne sauf dérogation accordée par le Gouvernement ;
- 2° être de conduite irréprochable ;
- 3° jouir des droits civils et politiques ;
- 4° avoir satisfait aux lois sur la milice ;
- 5° posséder les aptitudes physiques fixées par le Gouvernement ;
- 6° être désigné, ou l'avoir été au cours des 4 années scolaires qui précèdent l'appel à nomination, en qualité de temporaire protégé dans la fonction dans laquelle l'emploi est déclaré vacant ;
- 7° ne pas avoir fait l'objet, dans la fonction considérée, pendant les deux dernières années scolaires d'un rapport défavorable d'un chef d'établissement ou de l'inspection compétente ;
- 8° ne pas faire l'objet d'une suspension par mesure disciplinaire, d'une suspension disciplinaire, d'une mise en disponibilité par mesure disciplinaire ou d'une mise en non-activité disciplinaire infligée par le pouvoir organisateur ou par tout autre pouvoir organisateur d'un autre réseau ;
- 9° avoir introduit sa candidature dans la forme et le délai fixés par l'appel aux candidats.

Un rapport défavorable couvrant moins de 100 périodes de prestation n'est pas pris en compte s'il est suivi d'un rapport favorable dans la fonction considérée couvrant au moins 400 périodes.

## LISTE DES EMPLOIS VACANTS

### Abréviations

**CG** : cours généraux

**CT** : cours techniques

**PP** : pratique professionnelle

**CTPP** : cours techniques de pratique professionnelle

**DI** : degré inférieur du secondaire

**DS** : degré supérieur du secondaire

**STC** : supérieur de type court

Simultané : si pour deux emplois relatifs à la même fonction dans le même établissement, le terme **OUI** apparaît dans la dernière colonne, cela signifie qu'ils ne peuvent être attribués au même candidat ; mais, ils peuvent être demandés tous les deux par un candidat.

N°d'emploi	Zone	I.E.P.S.C.F. de	Fonction	Mention complémentaire	Périodes vacantes	Simultanéité
465	1	ANDERLECHT	PP Ferronnerie	DI	560	
466	1	BRAINE-L'ALLEUD	CT HOTELLERIE-CUISINE-SALLE	DS	80	
467	1	BRAINE-L'ALLEUD	PP HOTELLERIE-CUISINE-SALLE	DS	220	
468	1	EVERE	CG Français	DI	120	OUI
469	1	EVERE	CG Français	DI	120	OUI
470	1	EVERE	CT sciences commerciales/sciences économiques	DS	88	
471	1	EVERE	CT DROIT	DS	40	
472	1	EVERE	CT LANGUE ANGLAISE	DI	120	
473	1	EVERE	Surveillant-éducateur	Volume horaire hebdomadaire	36	
474	1	EVERE	Surveillant-éducateur	Volume horaire hebdomadaire	36	
475	1	UCCLE	CG Français	DI	480	
476	1	UCCLE	CG 1ère et 4ème langue (langues romanes)	DS Français	800	
477	1	UCCLE	CG 1ère et 4ème langue (langues romanes)	DS Français	800	
478	1	UCCLE	CG LANGUES GERMANIQUES	DS NEERLANDAIS	52	
479	1	UCCLE	CT sciences commerciales/sciences économiques	STC	110	
480	1	UCCLE	CT INFORMATIQUE	STC	120	
481	2	ATH	CT TOPOGRAPHIE	STC	100	
482	2	ATH	CT sciences commerciales/sciences économiques	DS	88	
483	2	ATH	CT DROIT	DS	40	
484	2	MOUSCRON	CT Oenologie	DS	113	
485	2	MOUSCRON	CT sciences commerciales/sciences économiques	STC	40	
486	2	PERUWELZ	CG Français	DI	80	
487	2	PERUWELZ	CG LANGUES GERMANIQUES	DI NEERLANDAIS	120	
488	2	PERUWELZ	CT MECANIQUE	STC	94	
489	2	PERUWELZ	CT INFORMATIQUE	STC	136	
490	2	PERUWELZ	PP ARTS APPLIQUES	DS	240	
491	2	TOURNAI	CT INFORMATIQUE	STC	130	

N°d'emploi	Zone	I.E.P.S.C.F. de	Fonction	Mention complémentaire	Périodes vacantes	Simultanéité
492	2	TOURNAI	Surveillant-éducateur		Volume horaire hebdomadaire	36
493	3	COLFONTAINE	CG LANGUES ROMANES	STC Français		40
494	3	COLFONTAINE	CG 1ère et 4ème langue (langues romanes)	DS Français		280
495	3	COLFONTAINE	CT CHAUFFAGE	DI		85
496	3	COLFONTAINE	CT SCIENCES SOCIALES	DI		220
497	3	DOUR	CG LANGUES GERMANIQUES	STC NEERLANDAIS		80
498	3	DOUR	CG LANGUES GERMANIQUES	STC ANGLAIS		80
499	3	DOUR	CS STENODACTYLOGRAPHIE	STC		260
500	3	DOUR	CT SCIENCES SOCIALES	STC		58
501	3	FRAMERIES	CT DIETETIQUE	DS		80
502	3	FRAMERIES	CT dentelle	DI		40
503	3	FRAMERIES	CT LANGUE ANGLAISE	DI		60
504	3	FRAMERIES	PP dentelle	DI		120
505	3	JEMAPPES	CT MATHEMATIQUES	DS		100
506	3	JEMAPPES	CT CARROSSERIE	DS		64
507	3	JEMAPPES	CT BOULANGERIE-PATISSERIE	DS		68
508	3	JEMAPPES	CT DIETETIQUE	DS		40
509	3	JEMAPPES	CT ARTS APPLIQUES	DI PATINE		60
510	3	JEMAPPES	CT Esthétique animale	DS		100
511	3	JEMAPPES	PP CARROSSERIE	DS		288
512	3	JEMAPPES	PP ARTS APPLIQUES	DI PATINE		160
513	3	JEMAPPES	PP BIO-ESTHETIQUE	DI		72
514	4	MORLANWELZ	CG Français	DI		135
515	4	MORLANWELZ	CG LANGUES GERMANIQUES	STC NEERLANDAIS		160
516	4	MORLANWELZ	CG LANGUES GERMANIQUES	STC ANGLAIS		160
517	4	MORLANWELZ	CS STENODACTYLOGRAPHIE	STC		180
518	4	MORLANWELZ	CT Français/Communication	STC Français		40
519	4	PHILIPPEVILLE	CT DROIT	STC		40
520	4	RANCE	CT INFORMATIQUE	DS		60
521	4	THUIN	CT nursing / soins infirmiers	DS		40
522	5	BLEGNY	CG Français	DI		120
523	5	BLEGNY	CT PHOTOGRAPHIE	DS		80
524	5	BLEGNY	CT BUREAUTIQUE	DS		80
525	5	DISON	CT sciences commerciales/sciences économiques	DS		40
526	5	DISON	PP HOTELLERIE-CUISINE-SALLE	DS		120
527	5	SOUMAGNE	Surveillant-éducateur		Volume horaire hebdomadaire	36

N°d'emploi	Zone	I.E.P.S.C.F. de	Fonction	Mention complémentaire	Périodes vacantes	Simultanéité
528	6	ANS	CT HOTELLERIE-CUISINE-SALLE	DI	40	
529	6	ANS	PP HOTELLERIE-CUISINE-SALLE	DI	200	
530	7	ARLON	CG Langues modernes	DI LUXEMBOURGEOIS	120	
531	7	ARLON	PP HOTELLERIE-CUISINE-SALLE	DS	58	
532	7	LIBRAMONT	CT DIETETIQUE	DS	40	
533	7	LIBRAMONT	PP HOTELLERIE-CUISINE-SALLE	DI	160	
534	7	MARCHE	CG LANGUES GERMANIQUES	DI ANGLAIS	120	
535	7	MARCHE	CT sciences commerciales/sciences économiques	DS	88	
536	7	MARCHE	CT DROIT	DS	40	
537	7	MARCHE	PP ART FLORAL	DI	52	
538	7	MARCHE	Surveillant-éducateur	Volume horaire hebdomadaire	18	
539	8	DINANT	CG LANGUES GERMANIQUES	DS ANGLAIS	240	
540	8	DINANT	CG LANGUES GERMANIQUES	DI ALLEMAND	120	
541	8	DINANT	CG 3ème et 4ème langue si romane	DI ESPAGNOL	240	
542	8	DINANT	PP MENUISERIE	DI	220	
543	8	NAMUR_CADETS	CG MATHEMATIQUES	STC	80	
544	8	NAMUR_CADETS	CS STENODACTYLOGRAPHIE	STC	80	
545	8	NAMUR_CADETS	CS STENODACTYLOGRAPHIE	DS	120	
546	8	NAMUR_CADETS	CT ELECTRONIQUE	STC	72	
547	8	NAMUR_CADETS	CT Horlogerie-fines mécaniques	DI	80	
548	8	NAMUR_CADETS	CT CARROSSERIE	DI	48	
549	8	NAMUR_CADETS	CT Soudage - constructions métalliques	DI	64	
550	8	NAMUR_CADETS	CT sciences commerciales/sciences économiques	STC	160	
551	8	NAMUR_CADETS	CT PEDICURIE	DS	80	
552	8	NAMUR_CADETS	PP Horlogerie-fines mécaniques	DI	240	
553	8	NAMUR_CADETS	PP CARROSSERIE	DI	336	
554	8	NAMUR_CADETS	PP Soudage - constructions métalliques	DI	96	OUI
555	8	NAMUR_CADETS	PP Soudage - constructions métalliques	DI	144	OUI
556	8	NAMUR_CADETS	PP PEDICURIE	DS	160	
557	8	NAMUR_CEFOR	CT HOTELLERIE-CUISINE-SALLE	DI	40	OUI
558	8	NAMUR_CEFOR	CT HOTELLERIE-CUISINE-SALLE	DI	40	OUI

### **FORME DE LA CANDIDATURE :**

La demande sera rédigée sur le formulaire de demande de nomination à titre définitif reproduit à la dernière page du présent appel.

### **INTRODUCTION DES CANDIDATURES :**

Les personnes intéressées doivent adresser leur candidature au :

**Ministère de la Communauté française  
Direction générale des personnels de l'enseignement  
de la Communauté française  
Direction de la Carrière des personnels  
Boulevard Léopold II, 44 (3<sup>ème</sup> étage) – bureau 3 E 306  
1080 BRUXELLES.**

**au plus tard le vendredi 6 juin 2008** (la date de la poste faisant foi).

**Les candidatures doivent être introduites par une lettre recommandée à la poste et dans la forme et le délai fixés par le présent appel.**

- Dans l'hypothèse où le candidat n'a obtenu une désignation en qualité de temporaire protégé au cours de l'année scolaire 2005-2006 et/ou l'année scolaire 2006-2007 et/ou l'année scolaire 2007/2008 que dans une seule fonction, il ne pourra postuler qu'un ou plusieurs emplois de cette fonction.

Chacun des emplois de cette fonction sera repris selon un ordre de priorité dûment précisé dans le formulaire de candidature.

- Dans l'hypothèse où le candidat a obtenu une désignation en qualité de temporaire protégé au cours de l'année scolaire 2005-2006 et/ou l'année scolaire 2006-2007 et/ou l'année scolaire 2007-2008 dans plusieurs fonctions, il pourra postuler un ou plusieurs emplois dans chacune de ces fonctions.  
Chacun des emplois (appartenant à l'une ou à l'autre des ces fonctions) sera repris selon un ordre de priorité dûment précisé dans le formulaire de candidature.

## EXPLICATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES A L'APPEL

### **Cadre I**

Le membre du personnel est autorisé à limiter sa charge de nomination à une charge incomplète dont le volume sera un multiple de 20.

Dans cette hypothèse, il indiquera par exemple « **Charge incomplète 18/20** » ou « **Charge incomplète 16/20** » ou « **Charge incomplète 10/20** » dans l'espace réservé à cet effet.

Pour une limitation à 18/20, sa demande de nomination sera limitée selon le cas à 720/800es ou à 900/1000es ou encore, par exemple, à 360/800es + 450/1000es

Pour une limitation à 16/20, sa demande de nomination sera limitée selon le cas à 640/800es ou à 800/1000es ou encore, par exemple, à 480/800es + 200/1000es

Pour une limitation à 10/20, sa demande de nomination sera limitée selon le cas à 400/800es ou à 500/1000es ou encore, par exemple, à 100/800es + 375/1000es

J'attire la particulière attention du membre du personnel qui bénéficierait déjà d'une nomination à titre définitif sur les dispositions de l'article 46 du décret de l'arrêté royal du 22 mars 1969 qui précisent : « le membre du personnel nommé à titre définitif à une fonction principale à prestations complètes dans l'enseignement de promotion sociale perd le bénéfice d'une nomination antérieure à une fonction principale, à prestations complètes ou incomplètes.

Si le membre du personnel est nommé à titre définitif dans plusieurs fonctions, le nombre total de périodes attribuées dans ces différentes fonctions ne peut pas dépasser le nombre minimum de périodes requis fixé à l'article 9, alinéas 1er et 2, de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 octobre 1993 portant statut pécuniaire des membres du personnel directeur et enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation de l'enseignement de promotion sociale de la Communauté française. »

### **Cadre II**

Dans l'hypothèse où le candidat postule sa nomination dans plusieurs emplois, cette colonne permet de déterminer l'ordre de priorité de chacun des emplois qu'il sollicitera dans la colonne suivante.

### **Cadre III**

Le candidat indiquera le numéro de l'emploi vacant sollicité. La numérotation poursuit celle de la liste des emplois vacants reprise dans l'appel de l'année dernière.

Si le candidat sollicite sa nomination dans plusieurs emplois (il doit bien entendu être en mesure de les occuper tous), les heures vacantes que son classement lui permettrait d'obtenir lui seront attribuées pour l'ensemble des emplois sollicités.

Toutefois, dans l'hypothèse où l'attribution du total des heures vacantes que son classement lui permet d'obtenir dépasserait une charge complète ou dépasserait la limitation de la charge sollicitée, les heures vacantes postulées seront attribuées d'abord dans le premier emploi sollicité ensuite dans le deuxième emploi sollicité et ainsi de suite selon l'ordre des emplois sollicités dans l'espace réservé à cet effet.

Le candidat a donc la possibilité de postuler des emplois (qu'il est nécessairement en mesure d'occuper) au sein d'établissements différents.

### **Cadre IV**

Une candidature peut comporter une ou plusieurs fonctions.

Il s'agit bien entendu de la fonction pour laquelle (des fonctions pour lesquelles) le candidat a obtenu une désignation au cours de l'année scolaire 2005-2006 et/ou de l'année scolaire 2006-2007 et/ou de l'année scolaire 2007-2008 en qualité de temporaire protégé.

### **Cadre V**

Aucun commentaire particulier.



**FORMULAIRE DE DEMANDE DE NOMINATION A TITRE DEFINITIF DANS UN (OU PLUSIEURS) EMPLOI(S) VACANT(S) D'UNE (OU DE PLUSIEURS) FONCTION(S) DE RECRUTEMENT POUR LAQUELLE (LESQUELLES) LE MEMBRE DU PERSONNEL A OBTENU UNE DESIGNATION A TITRE DE TEMPORAIRE PROTEGE AU COURS DES ANNEES SCOLAIRES 2005-2006 ET/OU 2006-2007 ET/OU 2007-2008 (ANNEE SCOLAIRE 2008-2009)**

o NOM (Majuscules)	Epouse de :	
o PRENOM		
o MATRICULE	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	
DATE DE NAISSANCE	_ _ _ / _ _ / _ _ _ _ _ _ _ _	
o RUE	N° : Boite :	
o CP  _ _ _ _	LOCALITE :	
o TELEPHONE/GSM		
o ADRESSE E-MAIL		

Je signale <sup>1</sup> que :

- je ne bénéficie d'aucune nomination à titre définitif dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française (prom soc, plein exercice, HE...).
- je bénéficie déjà actuellement d'une ou de plusieurs nominations à titre définitif dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française (prom soc, plein exercice, HE...).

A compléter en précisant la (les) fonction(s), la (ou les) fraction(s) horaire(s) de nomination ainsi que l' (les) établissement(s) concerné(s).

Fonction	Volume horaire	Etablissement
	/	
	/	
	/	

**Cadre I**

Dans l'éventualité où, en fonction de mon classement, je serais en droit d'obtenir tous les emplois postulés ci-dessous, je demande que ma candidature soit limitée à une charge totale de :

\_ \_ /20èmes

Cadre II	Cadre III	Cadre IV	Cadre V
Ordre de priorité des emplois vacants sollicités	Numéro de l'emploi vacant sollicité	Fonction <small>(Reprendre le libellé complet de la fonction sollicitée)</small>	Mention complémentaire <small>(à préciser uniquement dans les situations prévues dans la liste des emplois vacants)</small>
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			

Date :

Signature :

<sup>1</sup> Cocher la case correspondant à votre situation actuelle